



FEDERATION NAUTIQUE de PECHE SPORTIVE en APNEE

COMITE de PROVENCE F.N.P.S.A.

Mesdames, Messieurs de l'association « Longitude 181 »,

A la lecture de votre pétition demandant l'interdiction des concours de pêche sous marine, on se demande qui ne voudrait pas la voter. En effet, le descriptif fait de cette manifestation est sans appel : massacre, zone désertifiée, destruction totale...

Et pourtant, non seulement je ne vais pas la signer mais je vais la combattre de toutes mes forces car elle n'est que le reflet d'une très grande méconnaissance de la pêche sous marine en général et de la compétition en particulier.

Il y a peu de temps, nous avons déjà été ciblés par une affiche de Sea Shepherd qui procède de la même manière que vous aujourd'hui. Il montrait par un montage grossier un très petit poisson pris par un très gros trident.

Bien sûr, on pourrait en rire tellement le ridicule est largement dépassé mais avec votre pétition qui dénote la même volonté de dénigrer sans la moindre analyse des faits, on voit bien que vous appliquez la bonne vieille méthode de « calomnier, il en restera toujours quelque chose ».

L'écologie est une science, une approche rigoureuse et modeste, une philosophie de vie. Elle est un bien commun comme vous aimez à en parler. Elle est trop importante pour qu'elle soit manipulée sans vergogne en fonction de tel ou tel intérêt partisan.

Depuis la création de la FNPSA, nous n'avons de cesse que d'échanger, réfléchir, proposer pour que notre espace marin commun soit sauvegardé et amélioré. Qui plus que le pêcheur sous-marin a intérêt à se fondre dans un univers riche, coloré ? L'essence même de sa passion n'a de valeur que dans un milieu vivant !

Vous vous déclarez défenseur de la mer, pensez-vous que tous les scientifiques avec lesquels nous travaillons au quotidien soient des traîtres à la cause ? Et pourtant, ne vous en déplaise, nous avons signé des accords de partenariat avec des scientifiques du Parc National des Calanques, ceux du Parc de la Côte Bleue, ceux du Golfe du Lion, pour ne parler que de ceux de la Méditerranée.

A chaque concours, ils sont destinataires de nos fiches de prélèvements car nous avons un logiciel qui identifie chaque prise par son espèce, son poids et sa taille. Nous sommes les seuls à nous être dotés d'un tel outil de suivi.

Il serait bien aussi de noter que depuis des décennies, les règlements de nos concours ne cessent de se modifier pour tenir compte des nouvelles données de prédatons acceptables. Tout cela est transparent, public, transmis aux autorités compétentes.

Et notez aussi que, pas une fois, nous n'avons été obligés de nous adapter à une réglementation qui s'imposait à nous (sauf réglementation générale pour tous), mais nous avons toujours été en avance dans nos comportements.

Oui, la pêche sous-marine est une activité durable et éco responsable y compris dans sa version compétition.

Cette partie décriée par vous est en fait, comme dans tous les sports, le levier le plus efficace pour faire évoluer les mentalités en raison des mailles imposées bien au delà des mailles légales et même bien au dessus des mailles biologiques, des quotas de prises à ne pas dépasser, des espèces interdites bien au delà des interdictions générales.

Notre logo montre un pêcheur qui descend à la recherche d'une étoile, d'un rêve pas d'une caisse de poissons à remplir. Lisez notre code moral qui engage tous les pêcheurs de notre fédération.

Pour revenir plus précisément sur le concours de Théoule, comment imaginez-vous le comportement des poissons face à un pêcheur sous-marin aujourd'hui ? Pour ceux qui ont déjà essayé, ils savent que le poisson est devenu, et tant mieux, très difficile à approcher et à prendre et encore plus lorsqu'on arrive en groupe.

Les labres se faufilent très rapidement dans la haute posidonie et disparaissent avec une facilité incroyable. Les sars, qui avant cherchaient leur salut sous les pierres, partent maintenant en pleine eau, hors d'atteinte de nos arbalètes.

Combien croyez-vous que l'un peut prendre de poissons, si par chance, on croise un groupe de 10 individus que se soit des sars, des loups, des daurades... ? Au mieux un. Les autres partiront ou se cacheront bien à l'abri.

Les résultats de la pesée indiquent que 3 espèces constituent la majorité des prises : les sars (toutes espèces confondues), les labres (toutes espèces confondues) et les murènes.

Quant aux autres espèces, **pourquoi ne pas dire aussi dans votre pétition qu'il ne s'est pas pris de Loup, de Barracuda, de Sériole, de Liche, de Bonite, de Denti, de Mostelle, de Congre... Pourquoi ne pas dire que sur ces dernières espèces nombreuses et variées, emblématique de notre méditerranée, le prélèvement sur la zone des « grands tueurs » est de zéro. Pour le reste, seulement 2 Daurades et 3 Saupes, 1 Rascasse, 5 Chapons... en 5h de pour 80 pêcheurs... Pourquoi ne pas dire que sur ces dernières espèces également nombreuses, que le prélèvement sur la zone des « grands tueurs » est quasi inexistant... C'est cela laisser un désert.**

Si l'on enlève les murènes, on n'est même pas à un kilo de poisson par pêcheur sur 5 h de compétition, exactement 850g, soit 170g à l'heure...

Croire, **ou plus grave vouloir faire croire**, que l'on peut prendre tous les poissons d'une zone ne confirme que l'incompétence de celui qui le dit ou l'écrit. Non, le lendemain le spectacle n'est certainement pas celui décrit par votre pétition.

Nous sommes prêts à le démontrer quand vous voulez.

De plus, à la FNPSA, nous nous obligeons à changer de zone et à respecter un moratoire de plusieurs années pour les zones utilisées. Le dernier championnat identique sur la zone de Théoule date de 2009. Soit 8 ans...

Pour les 5 h de compétition notre temps de présence sur cette zone est donc de **0.000072 %**. La pêche moyenne s'élève à **0,6** poisson par heure/par compétiteur. Et avec cela on détruit une zone... Sachant qu'en France, on peut pêcher sur 5 500 km de littoral côtier de Menton à Banyuls et d'Andaye à Calais.

Bien sûr, lorsque l'on met en avant les photos des vainqueurs, cela peut laisser présager une prédation très importante. Mais est ce que, par un minimum d'honnêteté, il ne faudrait pas montrer aussi toutes les équipes qui au bout de 5h ne sont sorties qu'avec 1 ou 2 poissons, voire aucun ? Vous voyez bien que votre argumentation n'a aucune validité lorsque, calmement et honnêtement, on étudie les chiffres réels et vérifiables.

Pour finir, vous vous placez également sur un plan moral. Si l'on reste sur cette dimension, que pensez-vous, à Longitude 181, d'une société où, notamment grâce à Internet, des personnes se permettent d'insulter des gens qu'ils ne connaissent pas, sans essayer au minimum de les rencontrer, qui les attaque sans la moindre retenue, demandant, tel des juges autoproclamés, qu'ils arrêtent leur passion non seulement avec de faux arguments mais sans aucune autre forme de procès ?

Dans la foulée, ils lancent une pétition qui va rencontrer des milliers de gens de part la France n'ayant aucune connaissance en la matière et qui vont signer au bas d'un texte diffamatoire. Est-ce que c'est cela que vous appelez reprendre le contrôle citoyen ? Votre vision de la vie en société peut faire peur à bien des égards !

Prenez un instant, allez voir les bords d'un quai et **regardez tout ce que vous ne voyez plus**, toute cette petite vie autrefois foisonnante et qui à disparu, regardez les étals de poissonniers qui proposent des poissons juvéniles pour votre soupe de poisson, voyez le débarquement des grands chalutiers, le saccage de la pêche industrielle, regardez ce que sont devenus nos littoraux autrefois nurserie, nos fleuves qui s'y déversent avec leur embouchure autrefois source de vie incroyable, voyez le recul de nos prairies de posidonies et posez vous les bonnes questions et essayons ensemble de trouver des réponses à la hauteur des enjeux.

Dans l'espoir d'une rencontre plus constructive, nous espérons que vous diffuserez ce droit de réponse dans votre site et que vous le ferez parvenir à tous les signataires de votre pétition afin qu'il ait au moins une autre vision des faits.

Les responsables de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

Le 6 novembre 2017

M. Joseph RUSSO
Président Comité de Provence
F.N.P.S.A.

